



Féchy, le 9 juin 2022

CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2022 RELATIF À LA DEMANDE
D'AUGMENTATION DU PLAFOND D'ENDETTEMENT POUR LA LÉGISLATURE 2021 - 2026

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de gestion et des finances (COGEFIN), composée de M. Tobias MEYER, président et rapporteur, Mesdames Esther GAILLARD, Christine KAESERMANN, Messieurs François MOLLIEUX, et Rolf WEBER, membres, et Monsieur Philippe HAHN suppléant, s'est réunie le 9 juin dernier afin d'étudier le préavis municipal N° 4/2022. Se sont excusés Messieurs Alexandre HORVATH et Thomas VON ARX, membres, ainsi que Monsieur Laurent BESSO, suppléant.

M. Andreas MEYER, Syndic, et Mme Francine DUPUIS, Municipale, étaient présents et ont répondu à nos questions, nous les remercions pour les informations fournies.

Dans le cas d'un vote favorable à la réalisation de l'agrandissement du collège de la Pra, et par le fait que son financement serait couvert par un prêt, il deviendra nécessaire d'adapter le plafond d'endettement, actuellement fixé à CHF 12'000'000 en début de cette législature. Ainsi ce plafond serait augmenté de CHF 16'000'000 pour atteindre une somme de CHF 28'000'000.

Une augmentation du plafond d'endettement en cours de législature est soumise à l'approbation par le Conseil d'Etat, et la Municipalité s'est renseignée auprès de la Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes (DGAIC), qui a émis un avis favorable à cette requête.

Etant donné que la Commune rembourse CHF 528'000 chaque année, ce plafond d'endettement diminuera de CHF 2'500'000 à chaque nouvelle législature.

Après consultation, la Commission de gestion et des finances vous propose à l'unanimité des membres d'approuver ce préavis N° 3/2022 tel que présenté.

Pour la Commission de gestion et des finances,

Le Président

Les Membres